

Le Grand Salon

des espoirs pacifiques

Expo concours 2024

Formulaire et règlements

Chères artistes, chers artistes,

D'année en année, l'exposition-concours annuelle du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire est l'occasion pour de nombreux artistes d'exposer une œuvre bidimensionnelle récente tout en s'exprimant sur une thématique d'actualité. En 2024, tant de nations sont aux prises avec les enjeux de la guerre. Il est essentiel, voire incontournable, de se montrer solidaires des populations éplorées par les conflits armés qui sévissent, encore de nos jours, aux quatre coins de la planète. Pour les citoyennes et citoyens de territoires paisibles comme le nôtre, le sentiment d'impuissance ressenti est difficile à calmer dans un monde où le conflit intérieur est tous les jours de plus en plus envahissant, où la quête de l'accomplissement de soi paraît si vide de sens. Les époques se suivent...

Créons toutes et tous ensemble, un mouvement d'empathie et d'amour fraternel en exprimant nos plus sincères espoirs pour la création d'un monde où règnent la sérénité, la collaboration et la PAIX!

En prévision du 30^e anniversaire du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire en 2025, nous sommes à la recherche d'artistes ayant participé à plus de 5 éditions ou ayant remporté des prix au fil des années. Veuillez nous contacter à exposition@mbamsh.com et écrire dans l'objet : *Grand Salon 30 ans*.

— BOURSES À GAGNER

Des prix totalisant 4350 \$ seront remis aux artistes.

2 Prix d'excellence de 700 \$ – 2 Prix de distinction de 550 \$

2 Mentions d'honneur de 225 \$ – 2 Prix du grand public de 500 \$ – 2 Prix du jeune public de 200 \$

— PRIVILÈGE EXCLUSIF

Votre inscription inclut une adhésion comme membre-artiste du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, valide jusqu'au prochain Salon, vous permet de visiter les expositions en salle du MBAMSH et de profiter de nombreux privilèges, comme des entrées gratuites dans plusieurs musées, des rabais sur vos achats en boutique et vos inscriptions aux activités, en plus d'une place réservée lors d'événements spéciaux. Avant tout, les membres-artistes du MBAMSH sont heureux de rejoindre une communauté artistique dynamique et bienveillante.

— DATES À RETENIR

Période d'inscription – du mardi 21 mai au dimanche 8 septembre

Dépôt des œuvres – Vendredi 6 septembre de 9 h à 17 h – Samedi 7 et dimanche 8 septembre de 13 h à 17 h

Dates d'exposition – du samedi 5 octobre au dimanche 17 novembre

Ouverture officielle & vernissage – Dévoilement des prix du jury – Samedi 5 octobre à 14 h

Clôture de l'exposition – Dévoilement des prix du public – Dimanche 17 novembre à 14 h

Reprise des œuvres – Dimanche 17 novembre de 15 h à 17 h

— CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

Le respect du thème et de tous les règlements. Les décisions du jury sont irrévocables et sont basées sur : la qualité technique, l'originalité de la création et l'appréciation personnelle.

Aucune présélection des œuvres n'est effectuée, par contre les œuvres qui ne respecteront pas les règlements ci-dessous seront refusées. Le MBAMSH se réserve le droit de refuser une œuvre si celle-ci est jugée inconvenante.

— RÈGLEMENTS

Pour participer, veuillez nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint.

- ~ Être âgé de 18 ans ou plus.
- ~ Présenter une seule œuvre originale et récente, pour un seul des 2 volets du concours.

VOLET CLASSIQUE

- ~ L'œuvre originale en deux dimensions doit respecter le format maximal suivant :
Hauteur : 40 pouces (102 cm) incluant l'encadrement – **Largeur** : 30 pouces (76 cm) incluant l'encadrement
- ~ L'œuvre doit être sèche ou fixée.
- ~ L'œuvre doit être prête à accrocher : suspension fil de fer et œillets (pas de clips).
- ~ La signature doit être masquée pour préserver l'anonymat, la cache sera retirée après le passage du jury.
- ~ Techniques et médiums acceptés : acrylique, aquarelle, collage, dessin, encre, estampe, gouache, huile, pastel et techniques mixtes.
- ~ Ne sont pas éligibles : toute œuvre nécessitant une installation spéciale, les œuvres composées d'éléments multiples (ex. : diptyque, triptyque, etc.) ainsi que les œuvres de métiers d'art, la sculpture, le bas-relief, la photographie ou les estampes numériques.
- ~ Déposer l'œuvre au MBAMSH et la reprendre aux dates ci-dessous mentionnées.

VOLET NUMÉRIQUE

L'œuvre numérique doit être une création originale de l'artiste transmise par courriel en fichier jpeg de haute résolution.

Techniques acceptées : dessin, peinture, techniques mixtes sur support comme une image numérisée ou une photographie aussi une création originale de l'artiste, sur laquelle une intervention plastique à l'aide de logiciel(s) ou d'application(s) technologique(s) est pratiquée.

Ne sont pas éligibles : les photographies et images sans intervention. Les photos et images qui sont utilisées comme support principal (fond) doivent obligatoirement avoir été créés par l'artiste sans l'aide de l'intelligence artificielle.

— DÉPÔT DE L'ŒUVRE

Vous devez déposer votre œuvre **entre le vendredi 6 septembre et le dimanche 8 septembre 2024**.

Si vous prévoyez ne pas être disponible pour le dépôt ou la reprise de l'œuvre, vous pouvez remplir la section procuration du formulaire de dépôt et mandater la personne de votre choix.

Les œuvres numériques et le formulaire de dépôt avec description technique (obligatoire) doivent être transmis par courriel à l'adresse : exposition@mbamsh.com avant le **dimanche 8 septembre à 17 h**.

— REPRISE DE L'ŒUVRE

Après le dévoilement des prix du public le **dimanche 17 novembre entre 15 h et 17 h**, sur présentation du formulaire de dépôt et de la procuration le cas échéant. Après cette date, des frais d'administration de 15 \$ pourraient être facturés aux retardataires. Au-delà du lundi 25 novembre 2024, le musée n'est plus responsable de l'œuvre et pourra en disposer à sa discrétion.

— CATALOGUE D'EXPOSITION ET EXPOSITION VIRTUELLE

Vous pouvez faire paraître gratuitement votre œuvre dans le catalogue de l'exposition et dans l'exposition virtuelle du site Internet du MBAMSH. Vous devez nous fournir une **photographie numérique en format jpeg d'une résolution minimale de 300 dpi. Les photos de mauvaise qualité (basse résolution, reflet, mauvais cadrage) seront rejetées**. Faites-la parvenir par courriel à l'adresse suivante : exposition@mbamsh.com avant le **8 septembre** ou clé USB remis en même temps que votre œuvre. Veuillez indiquer le titre de l'œuvre et votre nom sur le document. Si vous désirez vous procurer un exemplaire du catalogue imprimé, vous devez le réserver au plus tard le **8 septembre** et acquitter les frais de 25 \$.

— VENTE DES ŒUVRES

Il est possible d'afficher le prix de vente de votre œuvre et vos coordonnées téléphoniques dans le catalogue. Tout acheteur intéressé pourra communiquer directement avec vous, aucune commission ne sera retenue par le MBAMSH. Le prix affiché dans le catalogue d'exposition est celui qui doit être déclaré sur le formulaire de dépôt et constitue le montant établi comme valeur marchande déclarée aux fins d'assurance.

formulaire d'inscription

VOLET CLASSIQUE VOLET NUMÉRIQUE

Numéro d'inscription à l'usage du Musée

Nom : _____

Nom d'artiste si différent : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

 Je reconnais avoir lu les règlements et je m'engage à les respecter. Je dégage les organisateurs ainsi que le Musée de toute responsabilité quant à tout dommage ou perte pouvant survenir. Je désire m'inscrire au Grand Salon 2024 du Musée au montant de 65 \$. Je désire me procurer un catalogue d'exposition imprimé au montant de 25 \$. Je désire me procurer un catalogue d'exposition en format numérique au montant de 15 \$ J'accepte de présenter mon œuvre dans le catalogue d'exposition et dans l'exposition virtuelle du Grand Salon 2024.

Vous trouverez ci-joint mon paiement par chèque de _____ fait à l'ordre du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.

Carte de crédit : Visa Mastercard Expiration CW

Signature de l'artiste _____ Date _____

* obligatoire

Pour les participants qui préfèrent payer comptant ou par carte de débit, veuillez vous présenter au comptoir de l'accueil du MBAMSH pour compléter la transaction.

DROITS D'AUTEUR

L'artiste accorde au Musée une licence non-exclusive lui permettant de reproduire et d'exposer publiquement son œuvre dans le cadre du **Grand Salon des espoirs pacifiques**. Plus particulièrement, il (elle) autorise le Musée à reproduire l'œuvre dans le catalogue d'exposition et, s'il y a lieu, dans le programme souvenir qui sera publié l'année suivante. Le Musée sera aussi autorisé à reproduire et à diffuser l'œuvre sur son site Internet en relation avec cet événement, pour une durée de 5 ans. Dans tous les cas, le Musée s'engage à inscrire le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre à proximité de chaque reproduction.

Note : Les artistes qui sont représentés par une société de gestion collective de droit d'auteur doivent le déclarer immédiatement au Musée à défaut de quoi la présente clause trouvera application entre les parties et sera opposable à tout tiers, cessionnaire du droit ou autre.

Veillez faire parvenir votre inscription ainsi que votre paiement à l'adresse suivante :Musée des beaux-arts | expo
de Mont-Saint-Hilaire | concours

150, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire, Québec J3H 5Z5

450 536-3033

www.mbamsh.comPar courriel à : reception@mbamsh.com